

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

**N° 24.278 T : Réglementation provisoire de la circulation rue de la Bernarde**

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 4.01.1995, 16.11.1998, 8.04.2002 et 31.07.2002,
- **Vu** la demande formulée par l'entreprise EUROVIA, représentée par GUYONNAUD Alexandre, 348 AVENUE Charles de Gaulle en date du 15 juillet 2024, tendant à obtenir la réglementation de la circulation et du stationnement, rue de la Bernarde durant des travaux de réfection de voirie **du mercredi 17 juillet 2024 au vendredi 19 juillet 2024.**
- **Considérant** que pour permettre les travaux mentionnés ci-dessus, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Bernarde.

**ARRETE**

**Article 1 : - CIRCULATION ET STATIONNEMENT -**

Pendant toute la durée des travaux rue de la Bernarde :

- La circulation sera fermée à tout véhicule en fonction de l'avancée des travaux.
- Le stationnement de tout véhicule est interdit au droit du chantier,
- **Une déviation est mise en place par l'entreprise chargée des travaux.**

*L'entreprise ou les services chargés de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation sont : EUROVIA*

**Article 2 : - SIGNALISATION -**

Les conditions de réglementation de la circulation sont portées à la connaissance des usagers de la route, conformément à l'instruction interministérielle citée ci-dessus, par l'entreprise EUROVIA.

**Article 3 : - VOIRIE -**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités au titre de la voirie routière.

**Article 4 : - DIFFUSION -**

Cet arrêté est adressé à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Renaison,
- Monsieur le Chef de centre des sapeurs-pompiers de Renaison,
- EUROVIA.

Renaison, le 16 juillet 2024  
Le Maire,  
Laurent BELUZE

